

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BEAUREVOIR

PLAN DE ZONAGE

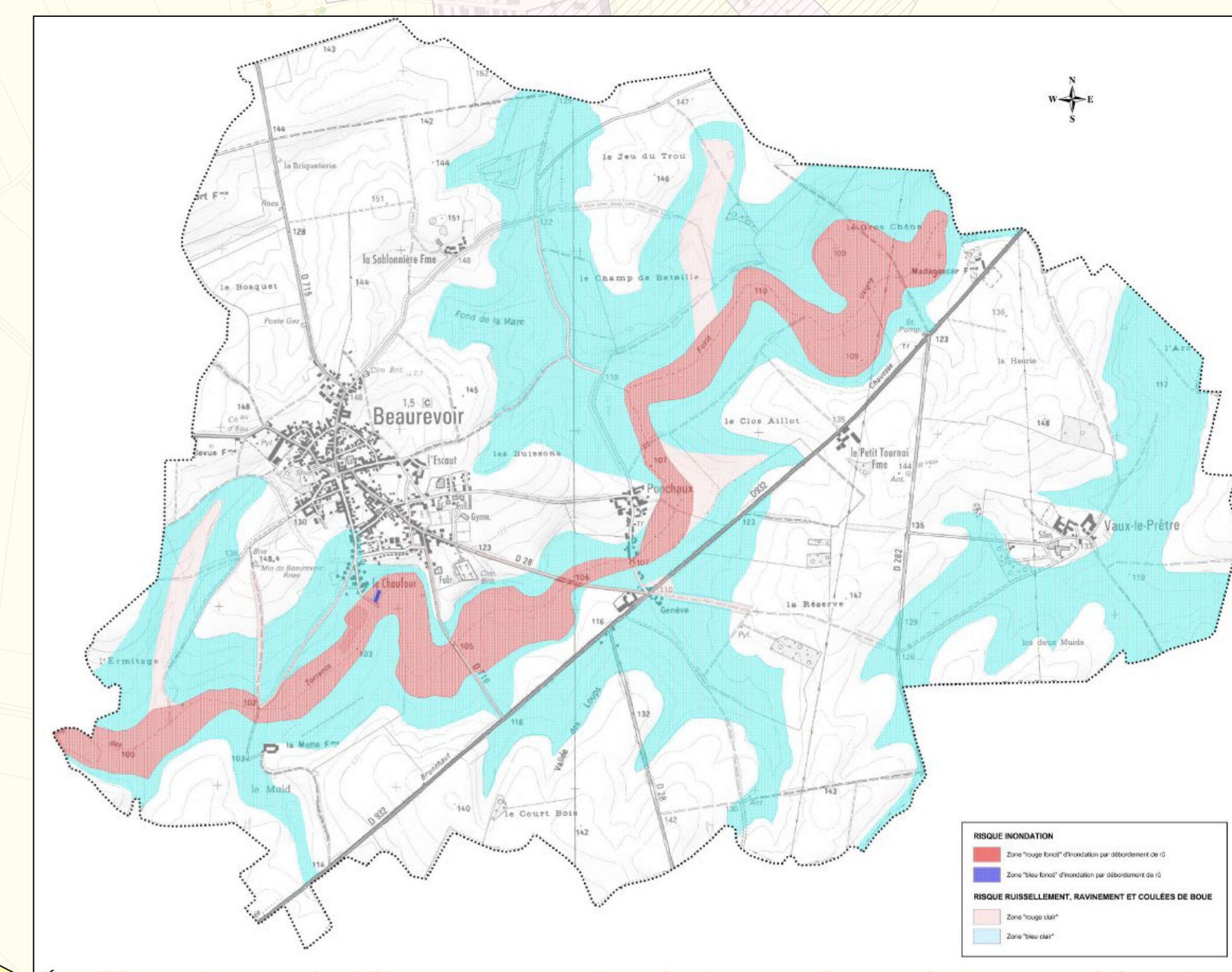
PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...



Echelle : 7500ème




COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS  
RD 1044 - Hameau de Riqueval  
02420 BELLICOURT  
03.23.09.50.51



**Patrimoine**

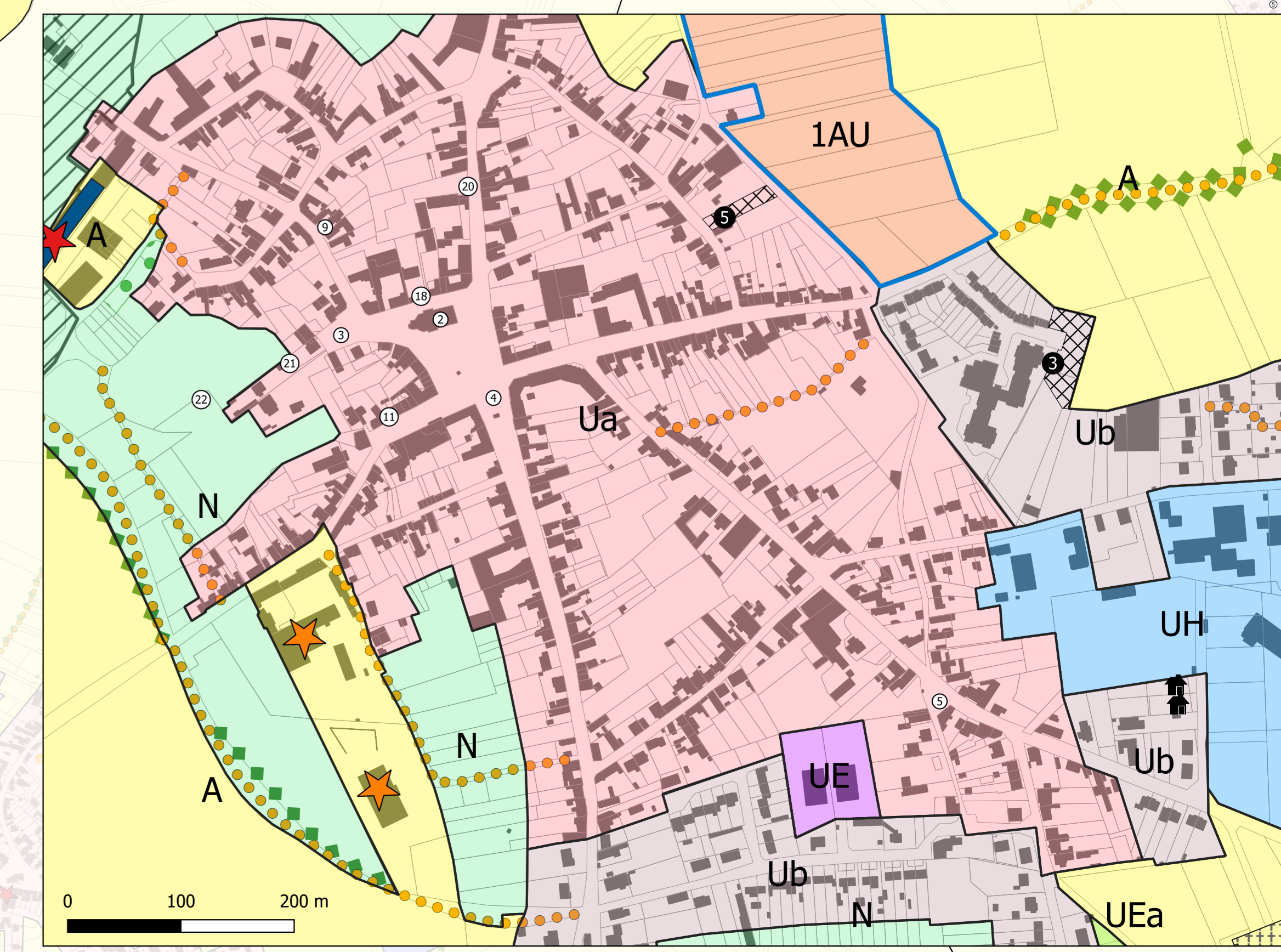

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Eglise
3	Monument aux Morts
4	Monument aux Morts
5	Calvaire
6	Calvaire
7	Chapelle
8	Monument aux Morts
9	Maison remarquable
10	Tour
11	Maison remarquable
12	Grotte
13	Cimetière + cimetière militaire
14	Cimetière militaire
15	Chapelle
16	Arbre remarquable
17	Ancien château inscrit partiellement Monument historique - Tour Jeanne d'Arc
18	Ancien presbytère
19	Arbre de Sommescaut
20	Façade à protéger
21	Souterrain - cachot
22	Ancien château

**Emplacements réservés**

Numéro	Désignation	Superficie (m²)
1	Emplacement réservé parking-accès	12953
2	Extension cimetière	2469
3	Extension maison de retraite	2137
4	Création d'une réserve incendie	206
5	Accès zone 1AU	823
6	Création d'une réserve incendie	228
7	Création d'une réserve incendie	214

**Legende**

- Cimetière
- Nouvelle construction
- Repérage des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés
- Zone à Dominante Humide du SDAGE
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Installations agricoles**
  - Installation agricole classée
  - Installation agricole non classée
- Périmètre de protection des captages**
  - Périmètre de Protection Immédiat
  - Périmètre de Protection Rapproché
  - Périmètre de Protection Eloigné
  - Captage
- Limites de zones**
  - Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien
  - Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
  - UE : Zone urbaine correspondant aux zones à vocation économique
  - UEa : Secteur de la zone UE correspondant aux activités agro-alimentaires
  - UH : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)
  - 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
- Éléments à protéger**
  - Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
  - Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé
  - Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Chemins
  - Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Canal de Torrents
- Zone inondable**
  - Zone de ruissellement - risque de coulées de boue



**Patrimoine**

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Eglise
3	Monument aux Morts
4	Monument aux Morts
5	Calvaire
6	Calvaire
7	Chapelle
8	Monument aux Morts
9	Maison remarquable
10	Tour
11	Maison remarquable
12	Grotte
13	Cimetière + cimetière militaire
14	Cimetière militaire
15	Chapelle
16	Arbre remarquable
17	Ancien château inscrit partiellement Monument historique - Tour Jeanne d'Arc
18	Ancien presbytère
19	Arbre de Sommescaut
20	Façade à protéger
21	Souterrain - cachot
22	Ancien château

**Emplacements réservés**

Numéro	Désignation	Superficie (m²)
1	Emplacement réservé parking-accès	12953
2	Extension cimetière	2469
3	Extension maison de retraite	2137
4	Création d'une réserve incendie	206
5	Accès zone 1AU	823
6	Création d'une réserve incendie	228
7	Création d'une réserve incendie	214